

Image not found or type unknown



Révision de mes cotisations CIPAV

Par **icglegrand**, le **12/08/2017** à **16:23**

Bonjour, J'ai toujours été à jour de mes cotisations.
Aujourd'hui Aout 2017 je reçois de la CIPAV un courrier me réclamant 31 €. "Objet : Révision de cotisations" de 2006 à 2009 payées sur les revenus de 2006 à 2008 !
Certes la somme est minime mais je trouve incroyable que mes cotisations soient "révisées" 9 à 11 ans après.
1) La prescription s'applique-t-elle dans ce cas ?
2) Si je ne paie pas, mes points retraites seront-ils minorés ?
Merci pour vos réponses